Les enjeux du nouveau dispositif d'évaluation HAS et du management par la qualité

Congrès Unassi Anglet

UNASSI
FÉDÉRER | ACCOMPAGNER | FORMER

Les enjeux du nouveau dispositif HAS

Anesm
Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

- Simplifier le dispositif d'évaluation

- Permettre à la personne d'être actrice de son parcours

- **Renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services « dans une perspective d'amélioration continue de la qualité »**

- Promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et les professionnels

- Le nouveau dispositif s'inscrit, plus largement, dans le cadre des Recommandations de bonnes pratiques de la HAS

Les principaux éléments à retenir :

- L'abrogation de l'annexe 3-10 du CASF ;
- Evolution des missions de la Haute Autorité de Santé (HAS) qui élabore :
- Une nouvelle procédure d'évaluation nationale, commune à tous les ESSMS ;
- Un nouveau cahier des charges fixant les exigences requises pour les organismes réalisant les évaluations
- La modification du rythme des évaluations
- Les ESSMS choisissent l'organisme évaluateur
- Les résultats des évaluations sont communiqués à l'autorité/aux autorités et à la HAS. Ils seront publiés

Modification des articles L 312-8 et D 312-204 du CASF

Le rythme des évaluations

AVANT

RYTHME DES EVALUATIONS INTERNES (à 5, 10 et 15 ans) ET DES EVALUATIONS EXTERNES (à 7 et 13 ans)
(selon circulaire du 21 octobre 2011)

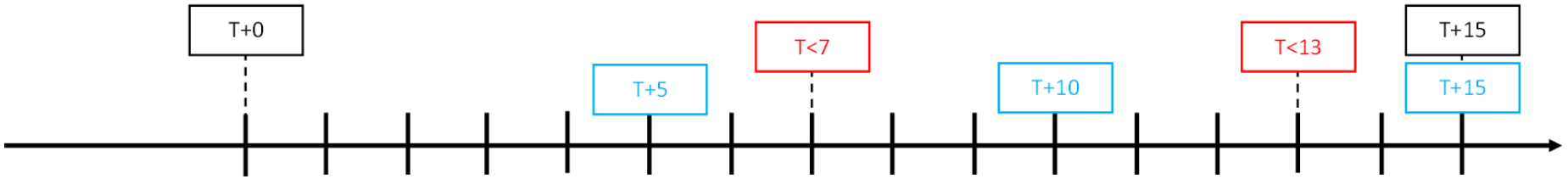

AUJOURD'HUI

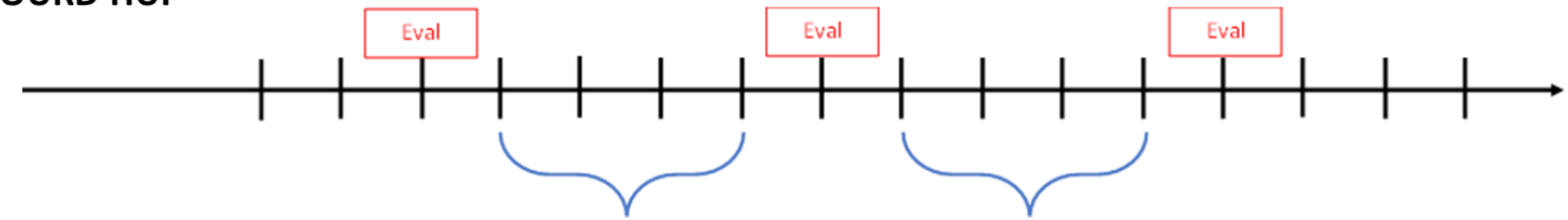

Article D312-203 du CASF :

« Les actions engagées dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité mentionnée à l'article L. 312-8 sont mentionnés dans le rapport annuel d'activité des établissements et services concernés. »

La démarche d'évaluation

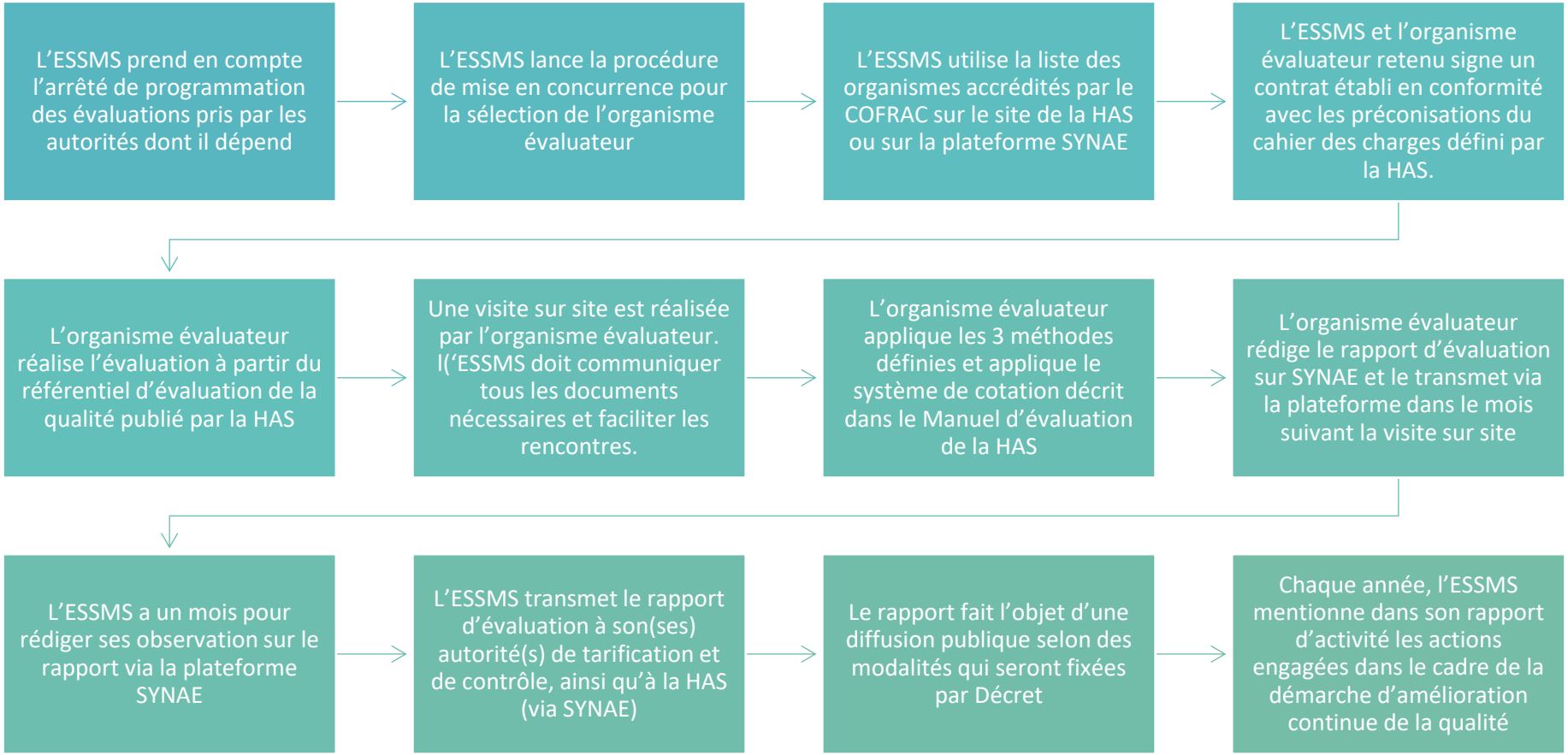

LA STRUCTURE DU REFERENTIEL

157 critères

Le **niveau attendu**

Ce que l'on **ne veut plus voir !**

La structure

3	9	42	157
Chapitres	Thématiques	Objectifs	Critères

3 chapitres

Chap. 1
La personne

Chap. 2
Les professionnels

Chap. 3
L'ESSMS

LES CRITERES IMPERATIFS

Domaines couverts par les critères impératifs

Les professionnels

- Respect des droits et libertés
- Liberté d'aller et venir
- Respect de la dignité et l'intégrité
- Respect de la vie privée et l'intimité
- Respect de la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle
- Droit à l'image
- Confidentialité et protection des informations

L'ESSMS

- Gestion des risques de maltraitance et de violence
- Plaintes et réclamations
- Évènements indésirables
- Gestion de crise et continuité de l'activité
- Sécurisation du circuit du médicament

LE SYSTÈME DE COTATION

Les 5 niveaux de cotation

Chaque élément d'évaluation d'un critère fait l'objet d'une cotation à partir des réponses apportées.

5 niveaux de cotation sont possibles : 1 étant le niveau le plus faible et * le plus élevé.

Cotation	Légende
1	Le niveau attendu n'est **pas du tout satisfaisant**
2	Le niveau attendu n'est **plutôt pas satisfaisant**
3	Le niveau attendu est **plutôt satisfaisant**
4	Le niveau attendu est **tout à fait satisfaisant**
*	Le niveau atteint est **optimisé**

Des obligations réglementaires à mettre en cohérence.....

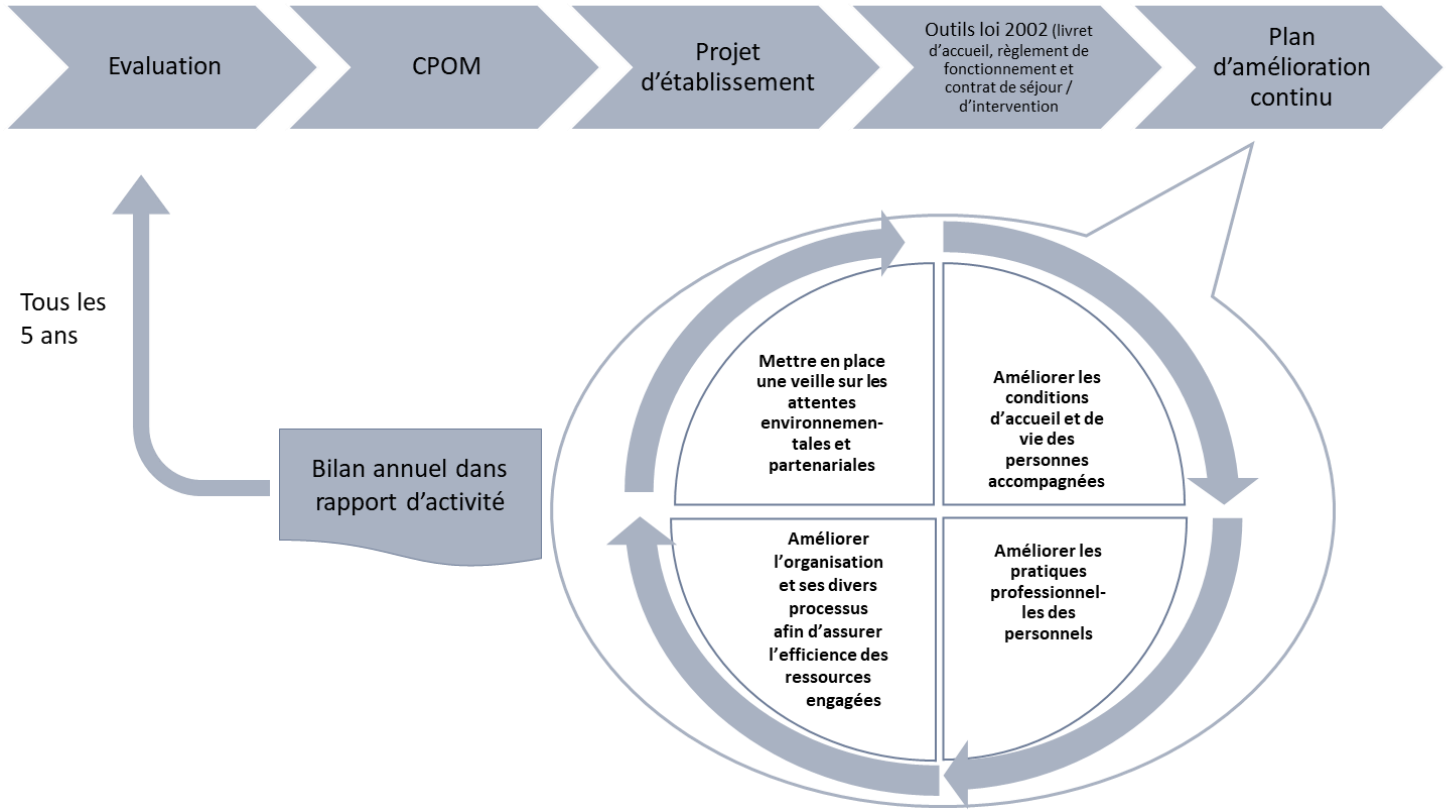

Le contenu du rapport

- Des rapports d'évaluation identiques : dans un objectif d'harmonisation et de faciliter de lecture, la visite d'évaluation fait l'objet d'un rapport d'évaluation final, construit selon une structure prédéfinie commune à tous les ESSMS.
- La présentation de l'ESSMS évalué
- La cotation des différents critères et objectifs du référentiel
- Un focus sur les critères impératifs
- Une synthèse par chapitre des différentes thématiques du référentiel d'évaluation
- Le niveau global atteint par l'ESSMS
- Les observations émises par l'ESSMS

Exemple :

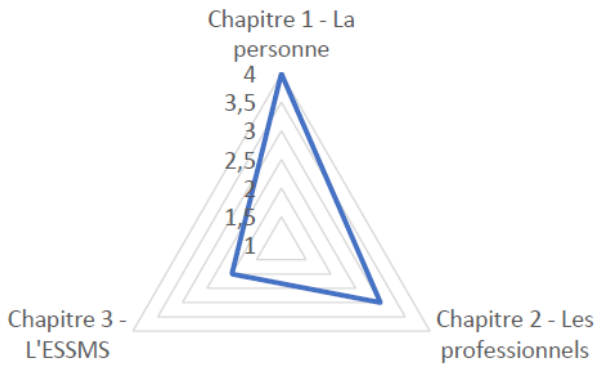

Dans cet exemple, l'ESSMS a obtenu les résultats suivants :

- Chapitre 1 : 4/4
- Chapitre 2 : 3/4
- Chapitre 3 : 1/4

Score final de satisfaction de l'ESSMS aux critères du référentiel

2,7/4

Appréciation générale :

Xxxxx

Focus sur le niveau global atteint

- Une note finale sur 4 correspondant à la moyenne de l'ensemble des éléments évalués au cours de la visite
- Une appréciation générale sur le niveau de maturité atteint par l'ESSMS **et la dynamique d'amélioration continue de la qualité**

En résumé…

Chaque ESSMS doit faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans (au même rythme donc que les projets d'établissements et les CPOM) ; (3 évaluations au cours des 15 ans de validité de son autorisation).

✓ Les termes d'évaluation interne et externe disparaissent au profit d'une évaluation unique.

1. Une auto-évaluation réalisée en continu par l'ESSMS **(démarche d'amélioration continue de la qualité).**

2. Une évaluation réalisée par un organisme certificateur accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation).

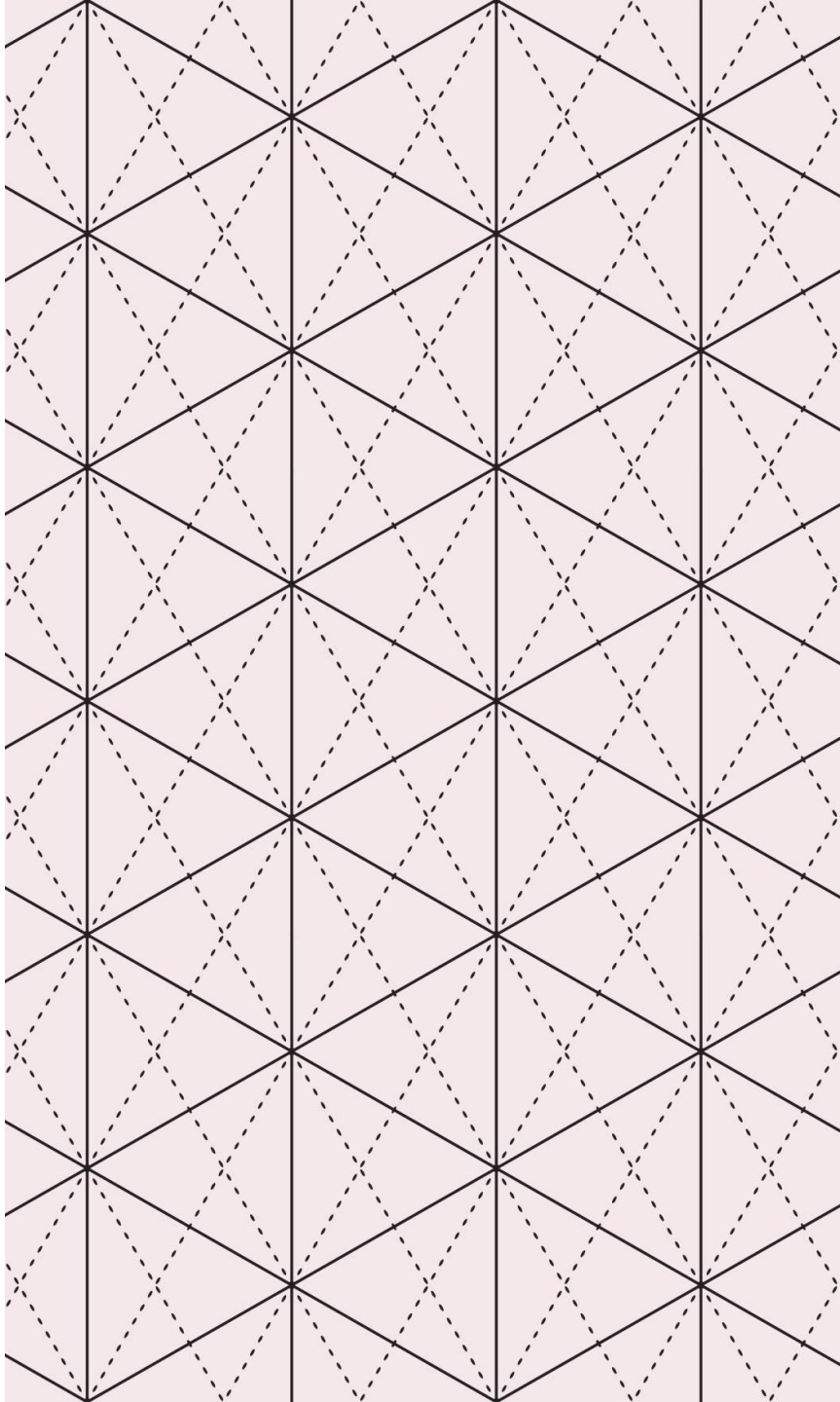

Suite…

- ✓ Le rapport de visite faisant suite à cette évaluation sera transmis aux autorités compétentes et à la HAS ; l'établissement devra également diffuser ce rapport en interne, et publiquement (selon des modalités à venir) ;
- ✓ Il n'y a pas de rapport d'auto-évaluation à transmettre, ni de méthodologie imposée ;
- ✓ Le dispositif s'appuie sur 1 référentiel unique, 3 méthodes d'évaluation, des critères impératifs et standards.
- ✓ l'ESSMS **devra mentionner, dans son rapport annuel d'activité, les actions engagées dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue de la qualité.**
- ✓ Les résultats de ces évaluations seront également l'occasion de **mesurer l'atteinte des objectifs inscrits dans les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM**), qui lient les ESSMS avec leurs financeurs.
- ✓ L'évaluation médico-sociale, obligation légale, doit être un outil pour **l'entrée dans la démarche qualité des SSIAD.**

Les Ssiad ne disposent pas de ressources dédiées spécifiquement à l'évaluation et à la démarche qualité. Pourtant ces services doivent mettre en œuvre la nouvelle méthode d'évaluation de l'HAS rendue obligatoire pour tous les ESSMS.

Comment anticiper ce nouveau dispositif ?

Anticiper ,c'est dés à présent :

- Auto-évaluer son Ssiad avec le nouveau référentiel HAS et se préparer efficacement à l'évaluation
- Organiser et structurer la démarche qualité : pilotage de la démarche, rôle et missions des différents acteurs

Merci de votre attention !